

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

003/03/2026

EXERCICE 2026

Affectation du résultat d'exploitation
de l'exercice 2025

Membres en exercice :	13
Présents :	08
Suf. Exprimés :	08
Votes pour :	08
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme ROTH

Date de convocation : 19 Février 2026

Etaiet présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaiet excusé(s) :

M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy.

Etaiet absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme BAUDAT (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

Le Comité Intercommunal, réuni sous la Présidence de Mme LOZACH-SIRET Colette,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2024	Virement à la Section d' Investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025 vers 2026	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	159 383,05 €		4 549,03 €			163 932,08 €
Fonctionnement	126 647,48 €		22 846,00 €			149 493,48 €
TOTAL	286 030,53 €		27 395,03 €			313 425,56 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement	à affecter au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	149 493,48 €
Investissement	à affecter au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	163 932,08 €

Saint Florent/Cher, le 4 Mars 2026

Au registre sont les signatures

S. ROTH
Secrétaire de séance

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 018-251801114-20260303-003_03_2026-DE